

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (RCA21 210012P)

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA21 210201, adopté le [Projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement \(RCA21 210012P\)](#).
2. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les articles 4, 12 et 15 du *Règlement de lotissement* (1751) afin de :
 - d'assurer la concordance du renvoi prévu à l'article 4 au *Règlement de zonage* (1700) dans le but de tenir compte de récentes modifications apportées à ce dernier;
 - désigner le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à titre d'officier responsable de l'administration et de l'application de ce règlement afin de tenir compte de l'organigramme de l'arrondissement;
 - tenir compte du fonctionnement organisationnel actuel de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Consultation écrite

Conformément à l'Arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-2.1) est remplacée par une **consultation écrite** d'une durée de 15 jours qui se déroulera **du 4 au 18 octobre 2021**.

Ainsi au cours de cette période, tout intéressé est invité à transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou à poser toute question concernant ce projet de règlement.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite –projet de règlement RCA21 210012P
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Le [Projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement \(RCA21 210012P\)](#) peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca

Donné à Verdun, le 27 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau